

Nous publions un extrait du livre de La Parisienne libérée : *Le nucléaire, c'est fini*, Paris, La Fabrique, 2019.



Quand on voit comment s'est développé le dispositif de responsabilité qui encadre les activités industrielles nucléaires, il est manifeste qu'il n'a pas eu pour objectif la protection des populations, mais bien celle de l'industrie et de ses profits : le danger nucléaire, que les promoteurs de l'atome s'entêtent à désigner comme un risque, n'est tout simplement pas « couvert » – au sens assurantiel du terme. Ce risque a en effet été construit de telle sorte que les industriels et les États l'ont d'un commun accord ramené à une valeur insignifiante. De ce fait, nous pouvons considérer que tous les *discours rassurants* tenus par les promoteurs de l'atome sont inutiles, ce qui implique de renoncer définitivement à l'idée que des entités supérieures se préoccuperaient de notre sort et assumeraient notre bien-être. Sur la question du nucléaire, si l'on peut sans crainte refuser d'entrer dans des discussions dont les présupposés sont probabilistes, on peut donc aussi se dispenser de tous les raisonnements impliquant l'idée d'une réconfortante protection de l'État. L'État a souhaité, pour des raisons essentiellement militaires, développer l'industrie nucléaire et il l'a fait indépendamment des menaces que cela faisait peser sur nous. Toute l'histoire du volet assurantiel des activités nucléaires en témoigne.

Sur la question précise du coût de l'accident, un certain nombre d'hypothèses farfelues et minorantes retenues par les experts font que les rapports arrivent à des résultats d'une totale disparité. En somme, l'accident majeur coûterait entre zéro et plusieurs milliers de milliards de dollars. De quel genre de scientificité jouit donc ce résultat ? Le « chiffrage », tel qu'il apparaît ici, n'est au fond qu'un aléa du probabilisme, l'un de ses vecteurs. L'histoire des estimations du coût de l'accident majeur et de leur inscription dans la loi démontre surtout l'immense étendue de l'*irresponsabilité*, non seulement des exploitants, mais aussi des États. Pour que celle-ci n'apparaisse pas au grand jour, une des astuces utilisées par les nucléaristes consiste à jouer à Docteur Jekyll et Mister Hyde. En France, en particulier, la distinction entre État et exploitant étant largement fictive, les chaises sont tournantes et on peut placer à la tête du gouvernement un ancien responsable de communication d'Areva.

L'État est théoriquement tenu de faire face aux coûts d'une crise nucléaire, comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport :

« En tout état de cause, l'État reste *in fine* le garant ultime de la prise en charge du coût des réparations d'un dommage nucléaire. »

Cette formulation sert à affirmer un partage clair des responsabilités entre l'État et l'exploitant, mais c'est surtout afin d'en dispenser les industriels ! Elle ne permet pas de penser qu'*in fine* les personnes touchées par un accident nucléaire obtiendront une quelconque protection, ni que les aides, si elles étaient effectivement versées aux victimes, seraient en relation avec leurs besoins réels. Un accident nucléaire est certes quelque chose d'horifiant, mais il faut bien comprendre que ce qui lui fait suite n'est pas plus réjouissant. En effet, les États et les industriels ayant organisé leur irresponsabilité financière, la majeure partie du coût des catastrophes incombe directement aux populations des pays contaminés, qu'elles « payent » parfois de leur vie. Lorsqu'il advient, les habitants contribuent, certes involontairement mais massivement, au financement des coûts de cet accident, par le biais d'évacuation non organisées, de maladies non reconnues, de biens perdus non indemnisés, d'obligation de relogement non honorée, d'actes médicaux non remboursés, de déplacements forcés non financés, bref, par tout un ensemble de compensations auxquelles ils pourraient légitimement prétendre qui leur sont en quelque sorte « non versées » par l'État nucléaire. À cela, il faut encore ajouter la participation des mêmes habitants à la prise en charge de l'accident par les autorités publiques. Combien de millions d'euros ont-ils été dépensés en communication pour tenter d'éviter le naufrage de l'industrie nucléaire mondiale après Fukushima ? Combien de milliards d'euros d'argent public injectés dans les comptabilités poreuses des entreprises électriques ? L'observation de la Cour des comptes, dans son rapport de 2012, censée contredire l'idée selon laquelle l'État serait irresponsable, prouve en réalité tout l'inverse :

« Cependant, il ne faudrait pas conclure de cette situation que le dispositif de responsabilité civile est inutile et que l'ensemble des charges reviennent à la société : il existe bien une différence entre les coûts et responsabilités à la charge de l'exploitant, qui sont *in fine* payés par le consommateur d'électricité, et les coûts qui seraient à la charge de l'État, donc du contribuable. »

Pour résumer, les habitants d'un pays où a lieu une catastrophe nucléaire financent de trois manières au moins, et pendant des décennies, les aléas de l'aventure atomique : par leur souffrance, d'abord, en assumant une part importante des frais liés à des maladies, à des déplacements, qui devraient être pris en charge par les autorités et ne le sont pas ; par leur consommation électrique, ensuite, les entreprises étant alors autorisées à revoir leurs tarifs à la hausse ; par les taxes et les impôts enfin, qui servent à financer des mesures qui sont souvent motivées par le souhait de « sauver » l'industrie nucléaire plutôt que la vie des habitants.

Les opérations odieuses qui consistent à chiffrer des prévisionnels de cancers, à les mettre en balance avec des frais d'évacuation, pourraient éventuellement avoir une utilité si elles servaient par exemple à prendre conscience du danger, à le décrire, et par conséquent à nous organiser pour tenter d'y faire face ou d'y échapper. Mais cela n'est pas le cas et on peut légitimement refuser d'entrer dans des logiques d'estimations, surtout lorsqu'elles

sont à ce point *fausses*. Pour ne prendre qu'un exemple : comment un important rapport de l'IRSN, censé apporter un éclairage d'intérêt public sur différents scénarii d'accidents, a-t-il pu sérieusement faire l'hypothèse globale que le nuage radioactif ne toucherait aucune zone urbaine ? Après le panache radioactif qui s'était arrêté aux frontières en 1986, verra-t-on bientôt les promoteurs de l'atome expliquer que le nuage radioactif a poliment slalomé entre les villes françaises et européennes afin d'éviter les zones trop densément peuplées ? Cela n'est pas sérieux. À vrai dire, l'hypothèse m'a semblé tellement invraisemblable – et invalidante pour l'ensemble des résultats du rapport – que j'ai vérifié. Effectivement, il est bien stipulé à la page 48 :

« Les coûts qui précèdent sont immenses. Mais ils ne prennent en compte que les zones rurales. Si par malheur le panache radioactif venait à frapper durement une zone urbaine, les surfaces ne seraient pas modifiées mais le nombre de victimes affectées serait beaucoup plus grand. »

Les experts ajoutent à ce constat une intéressante précision, preuve qu'ils ont bel et bien travaillé sur des scénarii touchant des zones urbaines : « Dans l'une des 144 séquences calculées par le code (et tirée au hasard pour en faire la carte), toute la région parisienne est contaminée au-delà de 40 Ci/km²... » Les trois points qui suspendent cette observation pèsent leur poids de silence. Dans le fil d'une littérature experte, essentiellement faite d'une accumulation de constats et de tableaux, ces points interrompent brusquement le discours mécanique et résonnent comme un aveu. Pour ne pas menacer le business nucléaire, certaines hypothèses ne doivent pas être envisagées. Il serait pourtant intéressant d'en savoir un peu plus sur ce résultat, car si on se réfère aux zones définies pour Tchernobyl, une valeur située « au-delà de 40 Ci/km² » correspond au niveau « le plus élevé » de contamination au Césium-137².

Avec une telle dose de Césium-137 de plus de 40 curies par kilomètre carré, telle que l'a calculée l'Institut, « toute la région parisienne » se trouverait donc gravement contaminée, une telle situation impliquant par exemple le déplacement et le relogement de millions d'habitants. Mais, coupent court les experts, cela n'a pas été étudié dans le rapport. La carte en question, dont ils nous confirment l'existence, n'est donc pas publiée. On ne sait pas quelle installation nucléaire est à l'origine d'un scénario de contamination aussi étendue, ni selon quelles hypothèses une telle « séquence » a été générée. L'Institut annonce simplement, si l'on tente de traduire ses chiffres en information : *d'après le code, l'anéantissement de la région parisienne est possible.*

Pour comprendre ce qu'implique un tel énoncé, il faut dire un mot sur ce fameux « code ». L'une des activités de l'IRSN consiste en effet à produire des « outils de calcul », autrement dit, des logiciels. Si les noms de ses programmes informatiques se veulent poétiques (Prométhée, Sunset, Icare-Cathare, Isis, Sylvia, Tonus, Symbiose, Eden, Œdipe, ou encore Mélodie), leurs fonctions le sont beaucoup moins, puisqu'ils servent à analyser les fameux risques, à simuler des accidents de fusion de cœur, des incendies, à évaluer l'impact d'une contamination sur le corps humain ou les effets d'un stockage profond sur la géosphère. En l'occurrence, le « code » utilisé par l'IRSN dans son rapport 2007 est le logiciel *Cosyma* qui tourne sur PC depuis les années 1990 et dont le nom est une abréviation de « Code System from Maria », Maria signifiant ici « Methods for Assessing the Radiological Impact of Accidents ». *Cosyma*, alias « le code », sert essentiellement à calculer des « conséquences radiologiques ». Pour des besoins cartographiques, nous disent les experts, l'Institut a donc procédé à une sélection aléatoire parmi 144 cas de figure générés par *Cosyma*. Manque de

chance, les savants sont alors tombés sur une simulation qui impliquait l'anéantissement de la région parisienne et de ses habitants. Puisque Cosyma calcule des conséquences radiologiques, il a certainement été en mesure de fournir des résultats intéressant le public. Quels sont-ils ? Combien de dizaines de centaines de milliers de *cancers supplémentaires liés à la sous-optimalité des mesures d'urgence* ? Combien de millions d'euros économisés sur les évacuations non réalisées ? D'après le code, *l'anéantissement de la région parisienne est possible* : cela pourrait éventuellement être une information si nous en savions un peu plus, si nous pouvions exercer à notre manière des facultés d'analyse sur ces données, nous documenter, en discuter entre nous, décider quoi faire. Tant que ces informations, largement financées par l'argent public, sont tenues au secret dans l'enceinte des bureaux et des calculateurs de l'IRSN, nous sommes priés de nous en tenir au constat que tous les scénarii envisagés dans ce rapport font l'hypothèse d'un nuage radioactif qui ne touchera aucune zone urbaine. Étrange science, en vérité.

L'argument, parfois avancé, selon lequel certaines données doivent rester secrètes pour ne pas « donner d'idées aux terroristes » ne peut en aucun cas justifier la non-publication d'une telle carte, pas plus qu'elle n'explique par exemple l'absence chronique d'information sur les scénarii d'accidents à la Hague. En réalité, et depuis plusieurs années, tout le monde sait parfaitement que l'on peut anéantir l'Europe en tirant au lance-roquettes dans les murs ou le toit de la piscine de la Hague¹. S'il se trouvait des gens prêts à faire une telle chose, ils n'auraient pas besoin des calculs de l'IRSN pour y parvenir. D'autre part, il faut bien admettre que toute information utile au public est aussi potentiellement utile aux terroristes. Les experts eux-mêmes, lorsqu'ils font le choix d'indiquer noir sur blanc qu'un accident nucléaire peut théoriquement entraîner une situation où « toute la région parisienne est contaminée au-delà de 40 Ci/km² », mesurent-ils la portée de cette affirmation ? En tout cas, présentée sous une forme aussi lacunaire, privée de son contexte, de sa représentation graphique, d'analyse des résultats, cette information qui n'en est pas une, cet énoncé suspendu, est proprement terrorisante. Le chiffrage, en tant qu'outil d'une entreprise de déréalisation du danger et de légitimation de l'irresponsabilité publique, donne ainsi à voir sa principale limite : les calculateurs chiffrent et analysent avant tout les données qui les arrangent, tout comme les personnes et les organismes qui établissent des « matrices de risques » choisissent à leur gré les seuils qui leur conviennent. Il s'agit de travailler à *produire des représentations*, en procédant comme pour la prise d'une image photographique. Le chiffrage choisit ainsi son cadrage, son angle, son éclairage, non pour fournir une explication, mais pour communiquer, autrement dit pour présenter la situation de la manière la plus favorable possible aux intérêts politiques et marchands de l'industrie nucléaire. Ici le cadrage consiste dans le fait que l'étude n'a pas analysé l'hypothèse d'une contamination touchant une zone urbaine. Notre expert-photographe regarde résolument *ailleurs* et l'objet qu'il est censé représenter n'est pas dans son cadre. Il peut bien choisir l'angle le plus astucieux, l'éclairage le plus subtil, son image n'en reste pas moins *vide*.

Les luttes qui s'efforcent de produire des représentations alternatives n'ont donc aucun intérêt à s'inscrire dans un tel cadre, qui est pourtant souvent la condition d'accès aux dispositifs médiatiques. Parce qu'il enlise les militants dans d'interminables débats experts, chiffrages contre chiffrages, ce dispositif opère de façon comparable à des sables mouvants. Toute personne qui tente d'y articuler une pensée critique s'y retrouve, plus ou moins rapidement selon la vivacité avec laquelle elle se débat, engloutie. Il faut donc pouvoir s'en extraire, parler du nucléaire en dehors des autoroutes médiatiques, boycotter les plateaux « pro versus anti » et autres mises en scène dévouées aux sciences expertes.

Bien sûr, les chiffres sont amusants et frappent l'esprit, comme peuvent le faire les images. Mais puisque toutes les données sont dans les mains du pouvoir nucléaire, ces chiffres n'ont d'autre signification que celle de notre impuissance à maîtriser leurs conditions de production. De cette façon, nos chiffres resteront toujours des contre-chiffres, et il sera facile aux dispositifs de les convertir en sous-chiffres. En acceptant de discuter sur la place de la virgule ou le nombre de zéros, sur la valeur de tel ou tel seuil, on valide trop souvent la logique générale que l'on cherche à réfuter, sans reconnaître l'industrie nucléaire pour ce qu'elle est : un exploitant. Nous restent alors les jeux, les mathématiques musicales ou les comparaisons absurdes, pour tenter de nous représenter ces sortes de choses. Car si les pronostics probabilistes sur les coûts d'accident sont largement biaisés, les plafonds financiers inscrits dans la loi sont, eux, bien réels. Ils nous racontent une histoire.

Imaginez que vous croisiez un patron d'EDF, souriant comme toujours, et qu'il vous invite au resto. Pourquoi pas ? Au moment de payer l'addition, votre convive vous informe que sa responsabilité pour la participation au repas est plafonnée à un montant légal qui correspond à 0,02 % de la note. C'est vous qui payez donc le total et il y en a pour 100 euros. Grand seigneur, votre hôte pose sur la table une petite pièce brillante : deux centimes. Telle est la mesure de *l'engagement* d'EDF à nos côtés.